

À mesure que des conflits régionaux ont été maîtrisés, c'est le maintien de la paix, instrument unique et important des Nations Unies, qui est entré en jeu. Parallèlement, des suggestions opportunes et pragmatiques ont été faites en vue d'améliorer le fonctionnement et le financement. Le Canada appuie les efforts du Secrétaire général qui veut assurer et rationaliser le financement des opérations de maintien de la paix. Cette activité occupe désormais une place trop importante dans les missions de notre Organisation pour être tributaire d'un financement aléatoire.

L'édification d'un nouveau régime de droit international a été l'une des tâches centrales de notre Organisation. Cela s'est fait avec assiduité et souvent sans bruit. Nous sommes à jeter les assises d'une société internationale régie par les principes de droit et les codes de conduite. À l'instar des nations, la communauté internationale ne peut trouver de stabilité sans la règle de droit, et la règle de droit est sans effet en l'absence de consensus. L'intégration dans les législations nationales des droits définis et codifiés par les Nations Unies dans la Déclaration des droits de l'homme ainsi que dans les pactes sur la discrimination raciale et les droits de la femme témoignent de l'émergence d'un tel consensus. Nous devons consolider ces acquis en approuvant cette année la Convention sur les droits de l'enfant.

Nous assistons aujourd'hui à une profonde transformation de la substance même du discours international. Il est remarquable comme est proche la résolution de problèmes que l'on croyait insolubles. Les questions que l'on considérait du domaine exclusif des gouvernements nationaux sont maintenant à l'ordre du jour de la communauté internationale parce qu'elles sont urgentes et parce qu'aucun Etat, quelle que soit sa puissance ou sa bonne volonté, ne peut les résoudre seul.

C'est ainsi que l'environnement s'impose comme la question la plus importante pour la communauté internationale d'ici à la fin du siècle et d'ailleurs aussi au 21^{ème} siècle. Dans très peu de temps, on considérera que l'environnement constitue pour la survie de l'espèce humaine une menace analogue à celle qu'a représentée dans le passé la guerre nucléaire. Les problèmes environnementaux mettent maintenant en cause la survie des nations. Ils font aussi sauter la distinction entre les préoccupations nationales et internationales. La pollution ne respecte pas les frontières. En fin de compte, nous respirons tous le même air et nous utilisons tous la même eau. Nous sommes tous touchés par la dégradation de ces ressources.